



Madame Rachida Dati
Ministre de la Culture
3 rue de Valois
75001 Paris

Paris, le 3 juin 2024

Objet : préavis de grève reconductible pour une période d'un mois à partir du 11 juin 2024

Madame la Ministre,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un accord de méthode sur la révision du cadre de gestion dit « Albanel » a été signé le 31 juillet 2023 entre l'ensemble des organisations syndicales ministérielles et la précédente Ministre, Rima Abdul Malak. Celui-ci fixe les objectifs à atteindre dont la revalorisation des indices de rémunération de l'ensemble des personnels contractuels du ministère, incluant les personnels des établissements publics (hors INRAP et CNC) et en particulier le corps enseignant des conservatoires supérieurs.

Depuis 2009, date de parution du décret portant statut des Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse de Lyon et Paris, un arrêté devait paraître afin de définir les fonctions, les modes de recrutement et les rémunérations des personnels enseignants, mais n'a jamais abouti malgré les interventions des différentes organisations syndicales et les travaux en cours dans les conservatoires. Seul un référentiel commun aux conservatoires supérieurs a été mis en place en 2003, jamais mis à jour depuis...

Face à ces constats alarmants, le SGAC-CGT exige la relance sans délai de la négociation afin de sortir de la précarité les personnels des conservatoires supérieurs et en particulier ceux du corps pédagogique, précarité subie depuis plus de 20 ans !

Le présent courrier vaut préavis de grève à compter du 11 juin 2024 pour tous les personnels des conservatoire nationaux de musique et danse de Lyon et Paris, (titulaires, stagiaires, contractuel-le-s, de droit public comme de droit privé) jusqu'au 10 juillet. Afin d'obtenir satisfaction sur les revendications suivantes :

- reprise sans délai de la négociation Albanel 2
- création un cadre d'emploi pour le personnel enseignant contractuel des CNSMD
- résorption de la précarité dans les CNSMD
- dotation budgétaire à la hauteur des missions de service public et des enjeux de l'emploi
- revalorisation à la compétence en se basant sur le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- reprise de l'ancienneté
- non-présomption de cumul
- simplification et homogénéisation des statuts tout en respectant les spécificités des différentes spécialités

Nous vous rappelons que les parties concernées ont l'obligation de négocier pendant la durée de ce préavis de grève. Nous nous tenons donc à votre disposition pour cette négociation ainsi que la rédaction et la signature d'un protocole d'accord garantissant l'ensemble des revendications.

Dans l'attente, veuillez recevoir Madame la Ministre, nos salutations syndicales.

Pour le SGAC-CGT Culture

Thomas Labey

Secrétaire national du SGAC-CGT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thomas Labey', is written over the typed name. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.